CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E85253** **VALABLE JUSQU'AU** **16/12/2027**

ÉDITÉ LE **04/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/09/2005
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/12/2022
Capital : 208 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES

Siret : **484 816 368 00019**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5420228

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5328343804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5328343804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **HEMERY PLOMBERIE-CHAUFFAGE**

LE NORBRAT
56890 MEUCON

Téléphone : 02 97 60 78 29 **Fax :** 02 97 44 48 66
Portable : 06 84 39 85 16

Site Internet :
E-mail : j.hemery@hemery.bzh

Responsabilité légale :
HEMERY JAMAL DIRECTRICE GENERALE / HEMERY JEANNE-MATHILDE DIRECTRICE GENERALE / ROUSSEL-HEMERY CLAUDE-EDOUARD DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/01/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	03/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	22/01/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/01/2026
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	03/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.